

## **QUAI DEZOUMS – ENQUETE PUBLIQUE**

**Observations émises par voie électronique le 27/02/2017 :**

- Monsieur C. DELEURME, habitant de Port-Vendres**
- Monsieur Julien GIRODEAU, Travaux Subaquatiques Roussillon**
- Messieurs Jean-Marie ALBERNY, SAS ALMA TRANSITAIRES**
- Monsieur Pascal LALANNE, habitant de Port-Vendres**
- Monsieur Pierre CONTENT, Président de l'Association des Plaisanciers de Port-Vendres**
- Monsieur Gérard PLANQUES, Route Stratégique**

Entre courant Janvier et février 2017 les habitants de Port Vendres ont remarqué que les navires porte conteneurs entrant dans le port étaient maintenant amarrés en fond du port côté navigation de plaisance. Renseignements pris, le quai habituel en face de la gare maritime n'est plus praticable et menace de s'écrouler. Les camions de déchargement des conteneurs ne peuvent plus rouler dessus sans danger. L'activité du port de commerce est donc menacée.

**Ce projet est un danger pour tout ce qui est vie.**

Il n'y a aucune étude d'impact sur les rejets de gazole à l'état de particules générés par les Navires et les poids lourds utilisés sur le port et en dehors.

La pollution générée par cette activité en zone urbaine impactera Port-Vendres ainsi que les sites touristiques de Banyuls et Collioure. Le rapport occulte cet aspect.

A ce jour de fortes odeurs de carburant sont perceptibles dans tout Port-Vendres et sont générées uniquement par l'activité portuaire lors de la présence des navires et engins au sol porte conteneurs.

Les traces d'hydrocarbure sont trouvés sur les végétaux jusqu'au quartier de la Citre.

A l'heure où la France est sanctionnée par l'Europe pour son niveau de particules fines d'hydrocarbure dans l'air, ce projet est dépassé de part sa conception qui n'est plus d'actualité.

Il fait courir un risque sanitaire majeur pour la vie et notre environnement en raison de la forte exposition au CO<sub>2</sub>, Nox, et bruits générés 24h sur 24 par les moteurs et la manipulation des conteneurs.

Aucune mesure efficace figurent dans ce rapport pour couvrir le risque sanitaire que devra supporter la population .

**Impact sur l'eau:**

l'ensemble des habitants de Port-Vendres peuvent témoigner de la pollution de surface sur l'ensemble du port par les hydrocarbures soit par dégazage des soutes ou fuites générées par le manque d'entretien des navires conteneurs trop vétustes non équipés de dispositifs antipollution.

**Impact sonore :**

Des mesures ont été faites à partir de sonomètres disposés autour du port. La pression atmosphérique ne figure pas lors des mesures.

La mesure des transitoires de bruit sont absentes du rapport (Manipulations des Conteneurs qui heurtent le bateau ou la plate forme du camion).

La validité de l'étalonnage ainsi que les courbes de pondérations utilisés ne figurent pas.

D'autre part on peut s'interroger sur l'agrément en tant qu'expertise de cette société.

**Information de la population :**

Il y a des manquements notables concernant cette obligation.

Entre le moment où la plaquette de présentation du projet a été éditée et aujourd'hui il y a eu environ 500 nouveaux arrivants qui n'ont pas été informés clairement.

La plaquette figurant sur le site de la mairie de Port-Vendres n'est qu'une publicité qui occulte les nuisances à venir. L'information à la population a été édulcorée .

**Emploi :**

L'étude ne rend pas compte de l'impact sur les pertes d'emploi possible dans les secteurs du petit commerce, restaurants, hôtellerie et immobilier ayant pour cause les nouvelles nuisances générées telles que, pollution visuelle, olfactive et sonore. Elle ne prend pas en compte la perte de population attribuée ce projet. L'étude est incomplète ne réponds pas à ces questions.

**L'avis d'enquête publique :**

La durée de l'enquête s'étale sur 31 jours

Ce délai restrictif ne permet pas une complète lecture du rapport qui a commencé à être rédigé en 2012 et qui fait plus de 1000 pages.

L'équité vis à vis des habitants concernés serait que l'on accorde le même temps à la lecture qu'à la rédaction. le volet l'investissement est très allégé pour exemple il ne prend pas en compte l'achat de la grue qui à ce jour n'est que rarement utilisée, les navires utilisant leur propre matériel de déchargement.

Ce projet va à l'encontre de la productivité comparativement aux autres ports de commerce.

**Dérogations aux espèces protégées :**

J'ai noté dans ce projet qu'il existe de nombreuses dérogations concernant la flore, la faune et le milieu sous marin. Par exemple une société Saneo se propose le transfert des herbiers sous marins et effectuer un suivi. Le coût s'élève 440000€ sur 20ans plus le mouillage 140000€ et le suivi 17000€.

Il serait plus clair d'avoir une liste complète des intervenants pré et post chantier avec les coûts et les attributions regroupés sur quelques pages **facilement identifiables dans le rapport.**

**La gestion du port :**

Le reste du rapport aborde la gestion des déchets, le règlement du port, l'avertissement aux navires.

Force est de constater aujourd'hui que les quais du port n'ont aucun entretien.

Le stationnement est anarchique ne respecte pas les piétons ni les personnes à mobilité réduite.

.Le nettoyage de la partie pêcherie n'est jamais effectué, le quai du Fanal n'est qu'un amoncellement de détritrus.

Dans ce rapport je ne vois aucun moyen mis en œuvre pour l'entretien du port actuel ou futur, aucun n'aborde la sécurité à savoir, la délimitation des zones piétonnes, stationnement, circulation poids lourds et véhicules léger. Aucun moyen n'est mis en place pour faire respecter la vitesse des véhicules.

Il apparaît que l'on fait plus attention au milieu sous marin qu'à la population

**Conclusion :**

Avant d'envisager de la dépense publique qui ne fera que s'ajouter à la dette il serait plus raisonnable de réparer et de faire fonctionner l'existant, (afin d'écouter les travaux) ce qui pour l'instant n'est pas envisagé.

D'autre part la destruction de l'hôtel des Tamarins relève d'une décision de notre Maire, une incompréhension subsiste dans ce mélange des attributions.

Je tiens à attirer votre attention sur la durée des travaux qui entravera l'activité pendant cette période et plombera d'autant la vision à long terme.

Je suis contre ce projet déjà dépassé qui à mon avis est abordé que du coté relance activité privé avec un investissement public. Il n'apporte aucune solution pour contrer les effets néfastes et n'a aucune visibilité sur le long terme.

C DELEURME

**Sujet :** enquête publique - Port de PV - requalification quai Dezoums

**De :** "> julien (par Internet)" <julien.girodeau@wanadoo.fr>

**Date :** 27/02/2017 10:25

**Pour :** enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Oui au troisième quai!

Les infrastructures portuaires étant déjà en place, l'entretien et le fonctionnement du Port ne couteront guère plus qu'aujourd'hui.

A ce jour le port fonctionne déjà au delà de ses capacités, il n'y aura aucune difficulté à trouver des cargos pour remplir ce troisième quai, augmentant ainsi significativement le tonnage.

**Moralité: Beaucoup plus de chiffre d'affaire, et guère plus de frais de fonctionnement = Bénéfice**

Le financement du quai sera d'autant plus vite amorti.

Risque faible.

Pérennité et travail pour nos entreprises et nos enfants!

il n'y a qu'une chose à dire:

Merci d'avance!

Julien GIRODEAU

Travaux Subaquatiques Roussillon

**ALMA TRANSITAIRES S.A.S.**  
S.A.S. au capital de 51.000 €  
Agence en Dobone  
Transport - Affrètement  
Entrepotage frigorifique  
Import - Export  
n° siren 308 738 386  
n° ID TVA FR 32306738386  
R.C. n° 75 B 90 Perpignan  
Commissionnaire en Douane  
agrée sous le n° 3699

**66030 PERPIGNAN CEDEX**  
Grand Saint-Charles - Rue de Lisbonne  
B.P. 75005  
Site : [www.almatransitaires.com](http://www.almatransitaires.com)  
Mail : [alma@alma-transit.fr](mailto:alma@alma-transit.fr)

Tel. 04 68 68 67 10  
Fax. 04 68 68 67 10  
**DOUANE**

Tel. 04 68 68 67 13

Tel. 04 68 68 67 14  
**TRANSPORT - AFFRÈTEMENT**

Tel. 04 68 68 67 19  
**MAGASIN - ENTREPÔT**

Tel. 04 68 68 67 27  
**COMPTABILITÉ - FACTURATION**



Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je soussigné, Alberty Jean Marie, dirigeant de l'entreprise « ALMA TRANSITAIRES », membre de Saint Charles International, située à 56 rue de Lisbonne, souhaite apporter mon soutien au projet de requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins.

En effet, la présence d'un port de commerce tel que Port-Vendres, qui bénéficie d'un véritable savoir-faire dans la logistique fruitière, est un atout indéniable pour notre filière, mais aussi pour notre territoire.

La plateforme sur laquelle nous nous trouvons, leader européen dans la commercialisation, le transport et la logistique de fruits et légumes frais, ne pourra maintenir et accroître son attractivité que par la réalisation de tels investissements.

Nos clients européens étant tous sensibilisés à la question du développement durable et du bilan carbone, l'opportunité qui nous est offerte de faire venir des produits par bateau est un élément de compétitivité économique pour notre entreprise. En effet, si à ce jour les origines principales travaillées sur Port-Vendres sont l'Afrique de l'Ouest et le Maroc, le futur devrait permettre l'ouverture de nouvelles lignes.

Pour ces raisons, la requalification du quai Dezoums s'avère indispensable, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, notamment avec les ports du Nord.

En espérant que ce courrier aidera à la concrétisation du projet « Quai Dezoums »,

Bien à Vous,

Signature

Jean-Marie ALBERTY

**Sujet : « enquête publique – port de Port-Vendres – Requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins »**

**De : "> Pascal Lalanne (par Internet)" <lalanne.pascal@gmail.com>**

**Date : 27/02/2017 18:06**

**Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr**

Je fréquente Port Vendres depuis 25 ans, j'y ai des activités de plongée depuis la même durée. Depuis 6 ans, j'y possède une maison et j'en suis un contribuable.

Je suis très attaché à cette ville et à ses environs. Je me soucie de la qualité de vie de ses habitants permanents, parmi lesquels je compte des amis précieux. Je fais aussi en sorte que mes trois enfants apprécient la vie ici pour qu'ensuite ils aient le goût d'y revenir.

Port Vendres tire son identité actuelle de trois facteurs en équilibre :

- Des activités économiques historiques (commerce, pêche, plaisance)
- Un environnement splendide (difficile à préserver)
- Des activités touristiques raisonnées (créatrices de circulations propres au commerce)

Ainsi, dans l'idéal, tout aménagement devrait être pensé dans le respect de ces trois facteurs.

L'extension du quai Dezoums, c'est d'une part la possibilité d'augmenter le trafic portuaire, et donc de renforcer les activités économiques traditionnelles, et d'autre part, c'est dégrader l'environnement en modifiant l'anse des Tamarins et en stoppant une activité artisanale (plongée sous-marine).

Pourtant, je suis favorable au projet. L'augmentation de l'activité du port me semble primer sur la modification de l'Anse, et je fais confiance à la collectivité territoriale pour veiller à ce que cette extension intègre une notion de valorisation du site et préserve l'activité artisanale concernée. Cela ne me semble pas être des obstacles insurmontables.

Pascal Lalanne  
7 bis rue de la Mirande  
66660 Port Vendres

**Sujet : enquête publique - port de Port-Vendres - Requalification du quai  
Dezoums à l'Anse des Tamarins**

**De : "> Pierre Content (par Internet)" <pierrecontent2@wanadoo.fr>**

**Date : 27/02/2017 20:11**

**Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-  
durable.gouv.fr**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

je vous prie de bien vouloir inscrire ce communiqué sur le registre mis à la disposition du public:

## **Association des Plaisanciers de Port-Vendres**

L'Association des Plaisanciers de Port-Vendres (APPV) créée statutairement fin 2016 a tenu son assemblée constitutive le 30 janvier 2017. Ses statuts sont établis sur le modèle des associations de l'UNAN, l'Union des Associations de Navigateurs du Golfe du Lion qui lui a donné son agrément officiel en février 2017.

Dans le cadre des missions statutaires de l'APPV, son bureau présidé par Pierre Content Président, Paul Leberger premier Vice-président, Alain Gary deuxième Vice-président et son conseil ont pris position sur la question du 3<sup>ème</sup> quai.

Il est rappelé que l'objectif premier de l'association est d'agir pour garantir la pérennité des activités de plaisance. On ignore généralement qu'il n'y pas de port de plaisance individualisé à Port-Vendres, ni de concession indépendante. C'est une activité « tolérée », intégrée au sein de la concession du Port de Commerce de la CCI qui s'achèvera en 2019. Au-delà personne ne sait ce qu'il adviendra de cette activité.

De facto la plaisance est doublement menacée, d'une part du fait de cette fragilité administrative et d'autre part du fait de son exposition aux tempêtes hivernales qui périodiquement impactent le port et les quais de la ville. La darse dite de plaisance est actuellement commune à toutes les activités portuaires, et tant qu'elle ne sera pas isolée et protégée par un quai la fermant partiellement, la menace persistera.

C'est pourquoi pour la plaisance le projet de 3<sup>ème</sup> quai constitue la plus grave des menaces. Tout le monde sait qu'en comblant l'anse des Tamarins - qui reste le seul amortisseur de houle naturel et historique du port - on ne peut qu'aggraver la situation due au risque naturel XYNTHIA.

La plaisance étant à la fois la seule activité équilibrée financièrement du port, un pôle d'attraction touristique et le pôle principal d'activités, le futur du port ne peut s'imaginer sans la plaisance et sans la pêche qui doivent être les vraies priorités de tout projet portuaire.

Les « exigences » du propriétaire privé du CLTM qui sont la priorité depuis 30 ans ont conduit à la stagnation du port et à l'étouffement économique de la ville. La destruction de l'anse des Tamarins qui est "sa priorité" selon l'Indépendant de septembre 2016 ferait, comme toujours, appel à la "générosité" des contribuables.

A l'inverse les plaisanciers au sens large (moteur, voile, plongée, pêche amateur et sportive) payent intégralement le droit d'être présent dans le port. C'est pourquoi ils doivent désormais être pris en considération car ils représentent 250

bateaux, soit plus de 500 pratiquants.

**Aussi la position de l'APPV communiquée au Commissaire Enquêteur est la suivante:**

1° refus absolu du 3ème quai, dangereux pour la plaisance et les riverains des quais,

2° exigence de la mise en sécurité rapide de la darse Joly,

3° demande d'une mise à l'étude d'un projet alternatif donnant la priorité à la grande plaisance et à la création d'entreprises artisanales autour d'un pôle rénovation & entretien de la plaisance, suivant en cela l'exemple de La Ciotat qui a su mettre en place la reconversion de son port,; l'objectif pour Port-Vendres étant à terme de créer 300 nouveaux emplois.

Pierre Content, Président



**Sujet :** Enquête publique

**De :** "> Gérald PLANQUES (par Internet)" <gerald.planques@gmail.com>

**Date :** 27/02/2017 21:57

**Pour :** "enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

J'ai lu avec beaucoup d'attention les remarques notées dans le registre à la mairie de Port-Vendres et il m'est apparu que les personnes en question n'ont pas connu le port de Port-Vendres dans les années 80, période de sa pleine activité. Natif de Port-Vendres et issu d'une famille de pêcheur, mon enfance a été bercée par l'ambiance du port. Cette ambiance était liée aux différentes activités qu'étaient la pêche, le commerce et la plaisance. La vie de Port-Vendres est étroitement liée à son port. Il n'y a qu'à voir l'arrivée d'un navire de commerce ou d'un croisière pour s'en rendre compte. Cette activité est nécessaire à la vie de la commune par le maintien des emplois liés à l'activité du port et donc de son économie. Il ne faut pas non plus oublier les nombreux touristes et locaux qui viennent régulièrement assister à ces manœuvres dans le port. La plaisance est une composante essentielle également. J'ai moi même un bateau et un port de plaisance offrant des services de qualité est un outil majeur pour le tourisme. Quand à la pêche, on ne peut que déplorer l'existence d'un unique chalutier quand on a connu la grande époque de la pêche au lamparo et des nombreux chalutiers le long du quai Forgas. Cependant ce seul chalutier draine à lui seul une fidèle cliente qui est là tous les jours pour attendre l'arrivée de la pêche. Tout ceci c'est Port-Vendres !

La requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins est nécessaire pour d'une part maintenir tout cela mais pour permettre également un développement économique. Les bateaux de commerce pourraient être amarrés sur ce quai et libérer ainsi le quai des douanes pour accueillir les navires de croisière et de grande plaisance. Il est à noter que par le passé, le port a refusé l'accueil d'un navire de croisière parce qu'un navire de commerce occupait déjà le quai.

La baie des Tamarins longtemps oubliée est dans un triste état. Il est grand temps que cette zone délaissée soit réaménagée et ce projet de quai Dezoums est une bonne chose. Nous avons une région magnifique et il est tout à fait

possible de permettre un développement économique raisonné associé à une préservation de notre environnement.

Gerald Planques  
Route Stratégique  
Port-Vendres

--

Envoyé avec Gmail Mobile